

Versailles, le 3 avril 2023

Le Département des Yvelines aménage 6,5 km de voies cyclables entre Galluis et Villiers-Saint-Frédéric

Aujourd'hui, le Département des Yvelines a inauguré un nouvel aménagement cyclable visant à relier Galluis à Villiers-Saint-Frédéric sur la RD 912. Cet itinéraire de 6,5 km réalisé en plusieurs phases entre 2020 et 2023, permettra d'assurer un maillage avec les pistes cyclables déjà existantes (en provenance de Jouars-Pontchartrain à l'Est et en direction de La Queue-Lez-Yvelines à l'Ouest). À terme, cette réalisation s'inscrira dans une liaison cyclable de 22 km qui permettra de connecter les communes de La Queue-lez-Yvelines à Plaisir.

Un aménagement cyclable supplémentaire pour soutenir l'essor du vélo du quotidien

Investi de longue date dans le développement du vélo tourisme, le Département des Yvelines prend également en compte l'essor du vélo électrique et des VAE ; un élan qui permet à la collectivité d'élargir ses ambitions et de proposer des itinéraires à grande échelle pour le vélo du quotidien.

L'aménagement cyclable de la RD 912 s'inscrit dans cette dynamique et témoigne de l'attention portée par le Département au cadre de vie des Yvelinois, à l'attractivité du territoire mais aussi à la lutte contre le changement climatique par l'écomobilité.

Réalisé au cœur du territoire, le projet a été scindé en 2 opérations et 3 phases :

1/ Opération Galluis – Méré : 2 km réalisés en 2020 pour un coût de 746 500 €. Cet aménagement vise à sécuriser la circulation des cycles empruntant les RD 912 et RD 76 aux abords de la gare de Montfort-l'Amaury-Méré et d'améliorer la qualité de l'entrée de ville,

2/ Opération Méré – Villiers-Saint-Frédéric réalisée en 2 phases pour un coût de 2,20 M€ :

- **Phase 1 de 2,5 km réalisée en 2022 :** entre Neauphle-le-Vieux et Villiers-Saint-Frédéric
- **Phase 2 de 2 km (prévue en juin 2023) :** entre Méré et Neauphle-le-Vieux

La première opération, réalisée en 2020 et d'un montant global de 746 500 €, a été financée à 50 % par la Région Île-de-France et à 50% par le Département. La seconde opération de 2,20 M€ (tronçons réalisés en 2022 et 2023) est financée à 100 % par le Département des Yvelines.

La Région Île-de-France investit 300 millions dans le « Vélo Île-de-France », un réseau de voies cyclables qui permettra de rejoindre Paris de tous côtés. Un total de 12 itinéraires de 720 km est prévu entre 2025 et 2030.

Le Département des Yvelines, plus que jamais « Terre de vélo »

Acteur légitime des mobilités à travers son réseau routier et garant de la cohérence territoriale, le Département des Yvelines s'est engagé dans une politique cyclable forte, avec le vote en avril 2022 d'un plan vélo de 62M€. Son ambition : résoudre les discontinuités qui émaillent le réseau cyclable actuel et lever les freins qui pèsent sur le développement des mobilités actives dans les territoires ruraux.

Cet ambitieux programme et ses objectifs inscrivent donc le Département des Yvelines au cœur d'un vaste chantier mené conjointement avec les acteurs locaux afin de pallier l'insuffisance d'aménagements sécurisés et la discontinuité des parcours. Ainsi, en complément des actions menées par le Département, le Plan vélo soutient les collectivités yvelinoises par l'attribution de subventions à hauteur de 2 millions par an.

